

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Sacha Soldini – COVID-19, La période de quarantaine, et après ?

Rappel de l'interpellation

Que ce soit suite à un test positif, suite à un retour de zone à risque ou simplement suite à un contact avéré avec une personne positive, de plus en plus de vaudoises et de vaudois sont contraints d'observer une période de quarantaine ou d'isolement.

A la fin de ces périodes, lorsque les symptômes de la maladie ne sont plus présents ou n'ont simplement jamais apparus, la plupart de ces personnes reprennent heureusement un train de vie plus ou moins normal.

Toutefois, ces dernières n'ont aucune garantie quant à leur possible contagiosité relative, par exemple à une infection persistante du Coronavirus mais ne présentant aucun symptôme.

Partant de ce constat, mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- Combien de personnes asymptomatiques, dans notre canton, ont à nouveau été testées positives à la sortie d'une période de quarantaine ou d'isolement ?*
- Quel est le suivi des personnes, testées positives, ne présentant pas ou plus de symptôme, à leur sortie de quarantaine ou d'isolement ?*
- Lorsqu'une personne est à nouveau testée positive directement à la suite d'une période d'isolement/quarantaine, est-elle à nouveau mise à l'isolement ?*
- Serait-il pertinent de tester les personnes avant leur sortie de quarantaine/isolement afin d'être certain qu'elles ne soient plus contagieuses au moment de reprendre une vie sociale normale ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

La période d'incubation, c'est-à-dire la période durant laquelle une personne qui a eu un contact avec une personne infectée par COVID-19 est majoritairement de 10 jours mais peut exceptionnellement s'étendre à 14 jours. La contagiosité d'une personne avec une infection COVID débute majoritairement 2 jours avant l'apparition de symptômes et se poursuit en général jusqu'à 10 jours après le début des symptômes et même au-delà en cas de persistance des symptômes autre que anosmie et l'agueusie. Si on veut objectiver le début de la période de contagiosité, il conviendrait de faire des tests répétitifs (quotidien) à la recherche du virus durant toute la période théorique d'incubation.

L'objectif d'une mise en quarantaine des personnes est d'éviter que les personnes qui ont peu de symptômes (paucisymptomatiques) aient des contacts avec la population et transmettent le virus et de couper ainsi les chaînes de transmission.

Les tests majoritairement utilisés pour rechercher une contamination par le COVID-19 sont des tests PCR qui permettent de détecter chez la personne par présence d'ARN viral. La présence d'ARN viral ne permet pas de conclure à la présence de virus viable. Il peut s'agir de cadavre de virus. En effet, les tests PCR utilisés permettent de détecter une très faible quantité d'ARN viral (seuil de détection très bas), ceci afin d'être le plus sensible possible. Ces tests PCR vont rester positifs plusieurs semaines chez un patient guéri d'une infection COVID et sont le reflet de la persistance dans le naso-pharynx d'ARN viral. Les autres tests utilisés sont des tests antigéniques permettant de détecter une quantité importante de virus dans le nasopharynx. Ces tests sont un peu moins sensibles que les tests PCR car il faut la présence d'une plus grande quantité de virus pour que les résultats soient positifs. L'utilisation des tests antigéniques se révèle fiable en début d'infection. Par contre, dès que la quantité de virus diminue, les tests antigéniques sont moins fiables et se révèlent peu efficaces si les symptômes remontent à plus de 4-5 jours, ceci alors que la personne peut encore être contagieuse.

Combien de personnes asymptomatiques, dans notre canton, ont à nouveau été testées positives à la sortie d'une période de quarantaine ou d'isolement ?

Dans le Canton de Vaud, nous suivons les recommandations de l'OFSP en ce qui concerne les suivis des personnes en quarantaine et en isolement.

La quarantaine a pour but de couvrir la période durant laquelle une personne qui a été exposée au virus a des risques de développer l'infection. Pour les personnes en quarantaine qui ne développent pas de symptômes durant cette période, les tests COVID ne sont pas recommandés car ils seront négatifs.

La quarantaine (d'une durée de 10 jours) permet d'éviter qu'une personne ayant été en contact avec le virus et qui développe des symptômes durant cette période contamine d'autres personnes.

Pour ce qui est des personnes en isolement, le test par PCR en fin d'isolement n'a aucun intérêt car, avec ce type de méthode (recherche d'ARN viral), le test peut encore être positif durant plusieurs semaines alors que le patient n'est plus porteur de virus viable.

En résumé, il n'y a pas de test effectué systématiquement en fin d'isolement ou de quarantaine.

Quel est le suivi des personnes, testées positives, ne présentant pas ou plus de symptôme, à leur sortie de quarantaine ou d'isolement ?

La contagiosité dans l'infection COVID chute rapidement après l'apparition des symptômes (au bout de 5 à 7 jours) et la contagiosité disparaît après 48 heures sans symptômes et ne se prolonge qu'extrêmement rarement au-delà de 14 jours. Si l'on veut suivre la disparition de la contagiosité, il conviendrait de faire des tests PCR quantitatifs qui renseignent sur la quantité de virus présent. D'une part, ceci est coûteux et, d'autre part, certains laboratoires n'ont pas à disposition des moyens nécessaires pour faire des tests quantitatifs.

De même, l'utilisation de test rapide antigénique ne permet pas de quantifier la quantité de virus présent.

Ces différents éléments expliquent les raisons pour lesquelles le suivi par des tests n'est pas recommandé en fin de période d'isolement.

Lorsqu'une personne est à nouveau testée positive directement à la suite d'une période d'isolement/quarantaine, est-elle à nouveau mise à l'isolement ?

Comme expliqué plus haut, les tests ne sont pas recommandés si une personne a fait une infection COVID prouvée dans les trois mois qui précèdent mais, le cas échéant, il n'y a pas de nouvel isolement. En effet, on peut retrouver du virus, et donc un test PCR positif pendant plusieurs mois, sans que cela signifie que cette personne soit contagieuse.

Serait-il pertinent de tester les personnes avant leur sortie de quarantaine/isolement afin d'être certain qu'elles ne soient plus contagieuses au moment de reprendre une vie sociale normale ?

Comme évoqué plus haut, les tests PCR pouvant rester positifs durant plusieurs semaines après une infection (persistance d'ARN viral ceci sans présence de virus viable), il n'est pas indiqué de faire effectuer ce type de tests avant de lever un isolement. Les études à disposition montrent que la contagiosité disparaît totalement après 14 jours sauf dans de très rares exceptions (patient immunosupprimé ou patient avec infection grave nécessitant des soins intensifs).

Durée de la quarantaine

Les personnes asymptomatiques revenant de pays à risque et les personnes ayant eu un contact étroit avec un cas CoVID-19 sont tenues à se mettre en quarantaine à domicile pour une durée de 10 jours. Depuis le 27 janvier 2021, en accord avec l'autorité cantonale, la quarantaine peut être raccourcie à 7 jours si la personne ne présente pas de symptômes et présente un test PCR ou antigénique négatif au 7^{ème} jour.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 10 mars 2021.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean